



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS -  
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROITS AVEC L'ASSOCIATION LA VACHE  
BLEUE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organise à Labanque, jusqu'au 4 décembre 2022, l'exposition *Les Rêves Aquariums* de François Andes,

Considérant que durant cette exposition, il y a lieu d'organiser des actions culturelles à destination du public,

Considérant que l'Association *La Vache bleue* réunit toutes les compétences artistiques pour réaliser deux représentations d'un spectacle jeune public (0-3 ans) intitulé « Les petits bercés »,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droits d'une durée allant de la notification au 9 octobre 2022, avec l'Association *La Vache bleue* domiciliée à Mons en Baroeul (59370) au 83 rue Franklin, ayant pour objet l'organisation de deux représentations du spectacle jeune public « Les petits bercés » qui se dérouleront à Labanque le dimanche 9 octobre 2022, pour un montant forfaitaire de 1 049,07 euros toutes taxes comprises qui comprend la cession de droits pour deux représentations et les frais de déplacement,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de cession de droits d'une durée allant de la notification au 9 octobre 2022, avec l'Association *La Vache bleue* domiciliée à Mons en Baroeul (59370) au 83 rue Franklin, ayant pour objet l'organisation de deux représentations du spectacle jeune public « Les petits bercés » qui se dérouleront à Labanque , pour un montant forfaitaire de 1 049,07 euros toutes taxes comprises qui comprend la cession de droits pour deux représentations et les frais de déplacement.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **20 JUIL. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **20 JUIL. 2022**

Et de la publication le : **20 JUIL. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**